NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

87 N° 9 1965

Vers une réflexion oecuménique sur le ministère. À propos d'un livre récent

Paul LEBEAU (s.j.)

p. 949 - 960

https://www.nrt.be/fr/articles/vers-une-reflexion-oecumenique-sur-le-ministere-a-propos-d-un-livre-recent-1553

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Vers une réflexion œcuménique sur le ministère

Il est devenu banal de le constater : le sacerdoce ministériel fait aujourd'hui l'objet de recherches, de discussions, voire de contestations dont les échos se multiplient, et que reflète la diminution, assez généralisée, du nombre des vocations [1]. — « Il serait vain, écrivait récemment le P. René MARLÉ [2], de vouloir dissimuler l'existence d'une inquiétude, voire d'un malaise dans une partie du clergé. Inquiétude ou malaise auxquels le Concile a peut-être donné l'occasion de s'exprimer, mais que l'œuvre qu'il a amorcée et déjà accomplie doit aider les prêtres à surmonter ».

Ce qu'on sait moins, dans les milieux catholiques, c'est qu'une inquiétude analogue, et non moins stimulante pour la réflexion théologique, se manifeste aujourd'hui au sein des Eglises issues de la Réforme. Nous l'avons plusieurs fois constaté au cours d'échanges fraternels avec des pasteurs. Et nous voudrions, à titre d'illustration, citer ici ce pénétrant diagnostic de l'un d'entre eux [3] :

« Il est de fait que le ministère pastoral trouve difficilement sa place, sa raison sociale, dans et devant le monde. Le pasteur n'est pas un être sociologiquement bien déterminé. Il est souvent déchiré entre un besoin d'être normalement incorporé à la société, d'y occuper une place reconnue, et le sentiment qu'il demeure toujours en marge, à l'écart d'un monde qui, de plus en plus, s'organise sans lui. (...) Cette situation crée dans la conscience pastorale une souffrance réelle et souvent profonde. Il est normal qu'il en soit ainsi. Les pasteurs sont dans le monde, ils ne sont pas du monde. Le pasteur est un homme de Dieu, il n'est pas un homme du monde. Il est un homme d'Eglise, il n'est pas un homme de société.

---

* A. GANOCZY, *Calvin, théologien de l'Eglise et du ministère.* Coll. Unam Sanctam, 48. Paris, Ed. du Cerf, 1964, 23 × 14, 448 p., 27 FF.

1. Pas seulement dans l'Eglise catholique. Ainsi, un rapport présenté lors de l'Assemblée de l'Eglise d'Angleterre, qui s'est réunie le 5 juillet 1965, faisait état de la « baisse alarmante » des vocations sacerdotales anglicanes : cfr *I.C.I.*, août 1965, 13.

2. *L'heure du prêtre* : *Etudes,* 323 (juillet-août 1965), 106. Sur l'état d'esprit des prêtres d'aujourd'hui, leurs préoccupations et leurs espérances, l'enquête de Jacques DUQUESNE, *Les Prêtres,* Paris, Grasset, 1965, vient d'apporter de précieux et émouvants témoignages.

3. Jean-Philippe RAMSEYER, pasteur à Neuchâtel (Suisse), *La spécificité du ministère pastoral* : *Verbum Caro* 71/72 (1964) 192-193. Il s'agit d'un des 16 rapports présentés à la *Semaine Romande de Théologie Pastorale,* réunie à Bossey pendant la semaine de Pâques de 1964.

» Mais alors, il importe que du côté de l'Eglise et dans l'Eglise, la situation du ministère pastoral soit clairement et précisément définie. C'est absolument capital et vital pour l'exercice normal et joyeux de notre vocation.

» Si, du côté de l'Eglise et dans l'Eglise, la situation du ministère pastoral se définit aussi mal et aussi confusément que du côté du monde, la position du pasteur risque de devenir, à proprement parler, intenable. Si, du côté de l'Eglise et dans l'Eglise, on répète ou on laisse entendre, par exemple, que le ministère pastoral n'a aucune spécificité essentielle, qu'il suffit d'avoir certaines qualités intellectuelles et spirituelles pour que des laïcs remplissent ce ministère aussi bien, et souvent mieux que des pasteurs ; si on laisse constamment entendre au pasteur qu'il aurait pu tout aussi bien et probablement mieux servir le Seigneur en étant médecin, professeur, ingénieur ou juriste chrétien, c'est-à-dire laïc engagé, plutôt que pasteur, on en arrive inévitablement à décourager de nombreuses vocations. C'est là un problème très grave, très sérieux, et qui préoccupe à juste titre beaucoup d'Eglises et de responsables ecclésiastiques ».

Cette inquiétude ne se manifeste pas seulement, en effet, chez quelques théologiens isolés. Depuis la deuxième Conférence de *Foi et Constitution,* tenue à Edimbourg en 1937, le problème du ministère n'avait guère été soulevé au sein de cet organe de réflexion théologique du Conseil Œcuménique des Eglises. Il s'est imposé, en revanche, à l'attention de la Conférence du même organisme réunie à Montréal en 1963, et cela pour diverses raisons dont voici les principales : la définition de l'unité chrétienne adoptée en 1961 à New Delhi comportait la mention d'un ministère dont la légitimité est reconnue par toute l'Eglise ; au surplus, le Département du C.O.E. chargé d'étudier les questions intéressant le laïcat se heurtait constamment au problème du ministère et sollicitait une étude théologique sur ce sujet. Un rapport lui fut donc consacré, que l'un des témoins de son élaboration, le professeur J.-J. VON ALLMEN, caractérise en ces termes significatifs [4] :

« Tout au long du rapport affleure ce qu'on est tenté d'appeler une mauvaise conscience des membres du clergé. C'est à croire que les Eglises sont effectivement cléricalisées autant qu'on le prétend. Le rapport tout entier se chante sur le ton d'une protestation contre un clergé qui croirait à lui seul être l'Eglise. Ce serait heureux si cette mauvaise conscience provenait de l'obligation de rendre au laïcat tous ses droits, et non d'une profonde hésitation sur la légitimité réelle d'un ministère qui s'exerce dans et pour l'Eglise. Si le ministère avait sa racine dans l'Eglise, s'il n'était qu'une mesure d'efficacité et de rendement pour le christianisme, s'il était légitimé seulement parce qu'il exercerait, par délégation du laïcat, le ministère que le laïcat lui-même devrait au fond exercer [5], ... on comprendrait ce ton, on le voudrait même plus sec. Il ne faudrait

4. *Montréal 1963* : *Verbum Caro,* 69 (1964), 101-102.

5. Il est permis de noter que ces formules reflètent assez exactement l'idée que se font la plupart des catholiques, même théologiens, de la conception protestante du ministère. Le prof. VON ALLMEN ne l'ignore pas et le regrette, tout en reconnaissant qu'elle n'est pas sans fondement : « C'est sous cet éclairage que les « catholiques », pour nous accabler ou dans l'espoir fraternel d'un démenti,

pas en effet qu'un prétendu « sacerdoce *ministériel* » des clercs l'emporte sur le « sacerdoce *royal* » du peuple.

» (...) Mais si le ministère a vraiment son fondement en Christ, s'il est une grâce que le Seigneur fait à son Eglise et lui fera fidèlement jusqu'à son retour, si, ce qui le légitime, c'est l'exercice d'une responsabilité qui le situe dans la succession des apôtres institués par le Seigneur, si, sans lui, l'Eglise devait perdre l'une des conditions mêmes de son existence, on ne voit pas pour quelle raison on en parlerait avec méfiance plutôt qu'avec action de grâce. Une des premières tâches des commissions théologiques qui vont avoir à connaître de ce problème sera donc de réexaminer la portée théologique du ministère pour la vie de l'Eglise, et, par conséquent, d'établir une théologie des rapports entre le clergé (nécessaire à l'existence même de l'Eglise) et le laïcat (nécessaire lui aussi à l'existence même de l'Eglise) ».

Il reste que ce rapport, destiné à fournir les bases d'une étude théologique ultérieure, comporte des affirmations, rédigées sous formes de thèses, dont la densité traditionnelle est de nature à surprendre le lecteur catholique[6] : « Tout ministère dans l'Eglise est enraciné dans le ministère du Christ lui-même, et glorifie le Père dans la puissance du Saint-Esprit. Christ suscite, appelle, fortifie et envoie ceux qu'il a choisis... Il fait d'eux les instruments de son message et de son œuvre » (Thèse 6) ; « la transmission régulière de l'autorité par l'ordination est normalement une partie essentielle des moyens par lesquels l'Eglise est gardée de génération en génération dans la foi apostolique » (Thèse 13) ...

Il semble que, depuis lors, la question du ministère soit devenue un des thèmes d'élection de la réflexion protestante. N'en citons ici qu'un exemple : un an après la Conférence de Montréal, les organisateurs de la *Semaine Romande de Théologie Pastorale,* tenue à Bossey pendant la semaine de Pâques de 1964, avaient choisi pour thème : *Ministères et laïcat.* Parmi les travaux présentés à cette occasion, et qui ont été publiés depuis dans un numéro spécial de la revue *Verbum Caro*[7], figuraient des exposés catholiques (P. Y. CONGAR et Dom Emm. LANNE), vieux-catholique (K. STALDER), orthodoxe (N. A. NISSIOTIS) et épiscopalien (P. C. RODGER). Le professeur J.-J. VON ALLMEN, principal responsable de cette Semaine, s'en est expliqué en disant qu'« aujourd'hui aucun problème ecclésiastique ne trouve sa vraie solution si celle-ci n'est que confessionnelle[8] ».

---

comprennent couramment notre pratique du ministère. Mais le démenti ne vient guère, tant nous avons pris l'habitude, depuis le XVIII[e] siècle, de nous comprendre nous-mêmes comme Rome nous interprète, et même d'en tirer gloire » (*Clergé et laïcat* : *Verbum Caro,* 71/72 (1964), 177).

6. Le P. M. VILLAIN en avait, à l'époque, signalé l'importance aux lecteurs de cette Revue : *N.R.Th.,* 85 (1963), 841.

7. Voir note 3.

8. *Verbum Caro,* 71/72 (1964), 4.

En encourageant les théologiens catholiques à « poursuivre l'investigation des divins mystères en union avec les frères séparés, afin de parvenir ainsi, tous ensemble, à une connaissance plus profonde et une manifestation plus évidente des insondables richesses du Christ », le Décret conciliaire sur l'œcuménisme [9] a ratifié ce principe. Et c'est dans cette perspective que nous voudrions présenter ici l'apport d'un ouvrage inspiré par le souci d'apporter une contribution à cette commune réflexion sur le ministère dont la nécessité se fait sentir aujourd'hui au sein des diverses confessions chrétiennes d'Occident [10].

*
* *

Hongrois de naissance, et appelé à exercer son ministère dans un milieu où coexistaient plusieurs dénominations chrétiennes, M. l'abbé A. Ganoczy était préparé à comprendre « la nécessité de bien connaître le patrimoine doctrinal de ceux avec qui on désire avancer ensemble sur le chemin de l'unité [11] ». Cette préoccupation l'amena à étudier, sur textes, la pensée des réformateurs et, en particulier, l'ecclésiologie de Calvin, largement ignorée, il faut l'avouer, des théologiens catholiques, et méconnue de bien des réformés.

Dans une première partie, *l'homme et sa pensée* [12], l'auteur s'efforce de cerner, en utilisant les travaux des meilleurs calvinologues contemporains, les conditionnements historiques et les orientations doctrinales qui permettent d'éclairer la genèse de la pensée de Calvin sur les ministères dans l'Eglise.

Après avoir évoqué la formation intellectuelle et spirituelle du réformateur et caractérisé le processus de sa « conversion » — prise de conscience d'une vocation prophétique et réformatrice qui « baigne

9. N. 11. Cfr *N.R.Th.*, 87 (1965), 54-55.

10. Jusqu'ici, semble-t-il, pour des raisons sans doute non moins sociologiques qu'historiques, la nécessité d'une réévaluation du sacerdoce ministériel ne semble pas préoccuper les Eglises d'Orient. C'est, en tout cas, l'impression que laisse la contribution, citée plus haut, du Dr. N. Nissiotis (*Verbum Caro*, 71/72 (1964), 158-172) : « Dans une Eglise orthodoxe, cela (l'unité indivise du clergé et du laïcat et la volonté de rester en coopération en ce qui concerne le travail de l'Eglise dans le monde) s'accomplit sans étude préalable de la place du laïcat et sans parler beaucoup d'apostolat particulier, mais en opérant simplement sur la base d'une tradition simple et immédiate » (172). La pénurie de vocations sacerdotales dans certaines Eglises, surtout parmi les intellectuels, ne pose-t-elle pas, néanmoins, quelque question à ce sujet ?

11. Avant-propos. Signalons que l'A. a préparé cette année à l'*Institut für europäische Geschichte* de Mayence, aux côtés du prof. J. Lorz, un ouvrage sur « l'évolution religieuse du jeune Calvin », et qu'il vient d'être nommé à la chaire de théologie sacramentaire de l'Institut Catholique de Paris.

12. Où il s'affirme, au jugement d'un critique réformé, H. G. Schweigart, comme « le seul vrai spécialiste catholique de Calvin » (*Oekumenische Rundschau* 14 (janv. 1965), 88).

dans un contexte catholique institutionnel d'Occident [13] », M. G. analyse avec pénétration la structure de sa pensée. Avec d'autres exégètes compétents [14], il qualifie celle-ci de « dialectique » : « Calvin, tributaire du courant augustinien et platonicien en même temps que de Luther et du nominalisme, s'alimentant de la Bible considérée comme norme unique et suprême de la foi, étant par constitution psychologique plus assoiffé de clarté que d'harmonie, a donné à sa théologie une structure interne *dialectique*. Chez lui, l'homme est toujours situé en position antithétique vis-à-vis de Dieu, et l'humain ne peut pas entrer en synthèse avec le divin. Il n'y a pas, dans la doctrine calvinienne, de réalité proprement « théandrique ». L'accent reste partout et toujours sur la *transcendance*. Le mystère fondamental est plus l'Ascension que l'Incarnation. Les mots d'ordre sont : « Soli Deo gloria ! » et « Sursum corda ! » (p. 135-136).

Dans une telle théologie, « l'élément divin et l'élément humain sont systématiquement situés en opposition l'un à l'autre, les propositions antithétiques se juxtaposent et courent parallèlement, ne s'unissant presque jamais en synthèse, mais « se conjoignant » seulement en vertu d'un principe supérieur qui est généralement l'Esprit Saint. (...) L'union ontologique entre le divin et l'humain est déniée à l'économie présente, malgré les conséquences de l'Incarnation, et elle est renvoyée entièrement à l'économie à venir » (p. 405). Manière de penser « foncièrement « protestante », en ce sens qu'elle reflète une protestation contre l'humanisation exagérée du divin, et qu'elle comporte la simplification inhérente à toute doctrine de combat » (*ibid.*).

Rien d'étonnant, dès lors, qu'on ait pu parler d'un certain « nestorianisme » à propos de la christologie calvinienne [15] : « L'homme n'approche Dieu qu'en Christ. Mais — selon Calvin — dans la personne du Christ, divinité et humanité occupent encore des positions étonnamment antithétiques. Le Christ n'est pas double, mais ses deux natures sont tellement distinctes que de l'une à l'autre il n'y a même pas de communication permanente de propriétés. La nature humaine du Médiateur n'est pas sanctifiée au contact de la divinité... Le Christ, en tant qu'homme, ne peut même pas mériter le salut. *Son humanité est un instrument,* mais pas une cause instrumentale. Elle est toute fonctionnelle, ministérielle, elle est un moyen tout subor-

13. GANOCZY, 46. Cfr 58 et 135.

14. Cfr notamment l'étude récente du prof. J. COURVOISIER (Genève) : *La dialectique dans l'ecclésiologie de Calvin* : *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse,* 44 (1964), 348-363.

15. La question est posée explicitement par M. DOMINICÉ, *L'humanité de Jésus d'après Calvin,* Paris, Ed. « Je sers », 1933, 43-44. Il croit que cette dichotomie d'apparence nestorienne peut se résorber dans l'affirmation que le Christ est Médiateur ; mais d'autres théologiens réformés (NIESEL, THURIAN, LEUBA, J.-D. BENOIT) se montrent moins optimistes : voir GANOCZY, 87 et 92-93.

donné à l'œuvre de la Médiation. Calvin accentue davantage la distinction que l'union et il préfère le terme « conjoint » à celui de « uni » (p. 136).

Il est donc assez naturel de retrouver l'écho de cette dichotomie interne dans la doctrine calvinienne du ministère, à laquelle M. G. consacre la seconde partie de son livre. Elle permet de comprendre ce fait, apparemment déconcertant, qu'à côté d'affirmations positives et typiquement traditionnelles sur la nature et l'exercice du ministère dans l'Eglise, on trouve chez Calvin des exclusives qui entraînent de profondes divergences par rapport à la doctrine ministérielle des Eglises de tradition catholique.

La principale de ces divergences, estime M. G., réside dans « la dissociation calvinienne entre le service de la Parole (que Calvin ne cesse d'exalter) et le service du Sacrifice... Pour le réformateur, l'Eglise ne peut plus avoir de ministres du Sacrifice unique, mais seulement de la Parole unique » (p. 415). Une telle dissociation pose d'ailleurs une question quant à la cohérence de la pensée de Calvin, et laisse soupçonner que « l'attitude antisacerdotale du réformateur est motivée beaucoup plus par sa réaction contre les déformations théoriques (plus imaginaires que réelles) et pratiques (trop réelles à l'époque) du sacrifice de la messe, que par une démarche proprement exégétique ou théologique » (p. 144). Calvin s'étend en effet, en commentant l'Ancien Testament, sur l'institution des prêtres lévitiques qui, selon lui, « représentaient Dieu et le Messie à venir au milieu du peuple qu'ils enseignaient, guidaient et sanctifiaient » (p. 414). « Dans ce domaine, Calvin n'a rien vu d'incompatible entre le sacerdoce re-présentatif et sacramentel au sens large du mot et le sacerdoce unique du Messie... On se demande alors pourquoi il l'a dénié avec tant de radicalisme à l'Eglise chrétienne, qu'il voyait, par ailleurs (à l'instar des Pères de l'Eglise) en continuité vitale avec l'Eglise judaïque. (...) On se demande pourquoi Calvin tenait tellement à ce que cette Eglise de l'Evangile, identique et même supérieure à l'Eglise de la Loi, ne pûisse pas avoir ce que celle-ci avait de plus précieux : le sacerdoce ministériel, cette fonction sacramentellement représentative de l'unique sacerdoce du Christ » (p. 414-415).

Ajoutons qu'à l'heure où les théologiens des diverses confessions redécouvrent le conditionnement réciproque et la relation essentielle de la Parole et du Sacrement [16], surtout en ce qui concerne l'Eucha-

16. Sur le « conditionnement réciproque et la relation essentielle entre le sacerdoce (cultuel) et le prophétisme dans le sacerdoce catholique », voir, notamment. K. RAHNER, *Hörer des Wortes,* München, 1941, 189 ss, et *Eléments de théologie spirituelle* (coll. *Christus,* 15), Desclée de Brouwer, 1964, 242 ss. « La prédication chrétienne (c'est-à-dire la parole chrétienne lorsqu'elle n'est pas, au sens habituel, *forma sacramenti*) n'est donc rien d'autre que la nécessaire explication ou la préparation de la parole strictement sacramentelle : elle reste tou-

ristie, une telle rupture ne saurait s'imposer comme irrémédiable. La possibilité d'un dépassement des vieilles polémiques reste également ouverte en ce qui concerne la sacramentalité de l'ordination, point sur lequel la pensée de Calvin accuse des oscillations significatives (p. 318-327 ; 415-416).

Il reste qu'à côté de ces divergences, l'enseignement de Calvin sur le ministère charrie des éléments positifs et objectivement catholiques qui, intégrés dans une ecclésiologie compréhensive, dégagée des déséquilibres confessionnels, peuvent contribuer à préparer un *consensus* des chrétiens séparés sur la nature et l'exercice des ministères dans l'Eglise. Nous ne saurions les mentionner ici en détail. Bornons-nous à relever ceux qui nous paraissent les plus significatifs et les plus actuels.

Il est, tout d'abord, incontestable que, dans l'esprit de Calvin, l'existence, au sein de l'Eglise, d'un « clergé »[17], d'un corps de ministres de la Parole et du Sacrement, investi de fonctions irréductibles au sacerdoce commun des baptisés, est une institution de droit divin. Sans ministère érigé en institution permanente, affirme-t-il, l'Eglise serait privée du principe même de son édification : « ... le ministère, lequel Jésus-Christ a tellement ordonné en son Eglise que, iceluy abattu, l'édification de l'Eglise périt[18] ». Il ne s'agit pas, en effet, d'une institution d'origine humaine, répondant à une simple nécessité pratique d'organisation, mais d'une « sainte ordonnance du Christ » :

« *Il a donné les uns pour être Apôtres... et les autres pour être Pasteurs et Docteurs*... Il déclare en premier lieu que ce n'est point une invention humaine, mais une sainte ordonnance de Christ que l'Eglise soit gouvernée par la prédication de l'Evangile (*Jn* 15, 16). Car les *Apôtres* ne se sont pas créés eux-mêmes, mais ont été élus par Christ ; et ceux qui sont aujourd'hui vrais *pasteurs* ne s'ingèrent point témérairement de leur propre fantaisie ; mais c'est Dieu qui les suscite. Bref, il enseigne que le gouvernement de l'Eglise, qui consiste dans le ministère de sa Parole, n'est point forgé par les hommes, mais établi par le Fils de Dieu, et qu'il y faut donc acquiescer, comme à un décret inviolable de

---

jours portée par celle-ci, bien mieux, elle est dans un sens large elle-même « sacramentelle », c'est-à-dire signe de la réalité salutaire du Christ » (*ibid.*, 254). Calvin eût souscrit avec empressement à ce principe : il exigeait en effet que les tables de communion et les fonts baptismaux soient placés près de la chaire, pour que « les mystères puissent être plus commodément expliqués », et pour que le peuple puisse répondre avec une foi éclairée : *Amen* (GANOCZY, 338-339 et 425). Voir, dans cette perspective, le récent ouvrage de O. SEMMELROTH, *Parole efficace. Pour une théologie de la prédication*, tr. fr., Ed. Saint-Paul, Paris, 1963.

17. GANOCZY note, p. 245, qu'un passage de l'*Institution chrétienne* qui étendait à l'ensemble de la communauté ecclésiale la qualité de *clerus* fut supprimé par Calvin dans l'édition de 1543 et ne reparut plus dans aucune des éditions subséquentes.

18. ***Institution chrétienne*** **(Ed. PANNIER), Paris, Belles Lettres, 1939, 2, 130 ;** GANOCZY, 198.

Dieu, et que tous ceux qui rejettent ou méprisent ce ministère font injure au Christ qui en est l'auteur, et lui sont rebelles » [19].

— « Voici donc, commente le professeur Courvoisier [20], le ministère fondé dans la volonté de Dieu et revêtu dès lors de quelque chose d'absolu. Il n'appartient pas au *bene esse* de l'Eglise, mais à l'*esse* tout court. L'Eglise demeure ou disparaît selon que le ministère s'y exerce ou en est absent. (...) Si la prédication et l'audition de la Parole sont les marques de l'Eglise, le ministère en est l'indispensable instrument ».

En s'interrogeant, plus profondément, sur les fondements du ministère, Calvin y discerne une expression privilégiée de ce qu'il appelle, avec la tradition patristique, la maternité de l'Eglise :

« Et certes, l'Eglise est la mère commune de tous les fidèles, laquelle engendre au Seigneur, nourrit et gouverne tant les rois que le menu peuple, *ce qui se fait par le ministère.* C'est pourquoi tous ceux qui méprisent ou rejettent cet ordre veulent être plus sages que Christ. Maudit soit donc leur orgueil ! Nous ne nions pas que nous ne puissions être parfaits par la seule puissance de Dieu sans aucune aide des hommes : mais nous débattons ici de ce qui plaît à Dieu, de ce que Christ a ordonné, et non pas de ce qu'est la puissance de Dieu. Au reste, ce n'est point un petit honneur que Dieu fait aux hommes quand, pour parfaire leur salut, il se sert des hommes. Et c'est un très bon exercice pour entretenir l'unité, que nous soyons appelés et assemblés à une même doctrine, comme à l'enseigne de notre Capitaine » [21].

L'activité pastorale revêt donc, aux yeux de Calvin, une véritable valeur d'engendrement spirituel, de manifestation de l'initiative paternelle de Dieu dans l'ordre du Salut :

« Dieu se réserve le droit et le titre de Père. (...) Mais pour ce que tout ainsi que par sa propre vertu, lui seul et engendre et régénère et vivifie les âmes, aussi il use à ce faire du ministère de ses serviteurs : il n'est point inconvénient que, pour le regard de ce ministère, ils soient *appelés pères.* Car en ceci il n'est rien diminué de l'honneur de Dieu [22] ». — « Il est vrai que c'est une chose propre à Dieu d'engendrer et d'enfanter spirituellement ; mais pour autant qu'il use d'instruments pour le faire, à savoir du ministre et de la prédication, il leur attribue ce qui lui est propre, parce qu'il conjoint la vertu du Saint-Esprit avec le labeur de l'homme [23] ».

---

19. *Comm. sur le N.T.*, Eph 4, 11 (Ed. de la Société Calviniste de France, Genève, Labor et Fides, t. 6, 1965, 193-194).
20. Dans une étude menée indépendamment de celle de GANOCZY, voir note 14, 352.
21. *Comm. sur le N.T.*, Eph 4, 12 (Ed. de la Société Calviniste de France, t. 6, 197).
22. *Comm. de Jehan Calvin sur le N.T.*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1894, in 1 Cor 4, 15 ; texte latin dans le *Corpus Reformatorum, Calvini Opera*, vol. 48, 373.
23. *Comm. sur le N.T.*, Gal 4, 19 (Ed. de la Société Calviniste de France, t. 6, 94).

Nous l'avons suggéré plus haut : la manière dont Calvin conçoit cette « conjonction » semble bien refléter la structure « dialectique » de sa pensée, et soulève la même difficulté que sa christologie : comme l'humanité du Christ lui-même, le ministre est davantage envisagé comme un pur instrument que comme une cause instrumentale. Il reste qu'on ne saurait minimiser la signification fondamentale qui est ici attribuée au ministère dans l'économie du Salut. Il est permis, sans trahir la pensée du réformateur, de la transposer en ces termes : si l'exercice du sacerdoce des baptisés est nécessaire à l'Eglise dont il assure la présence au monde et le témoignage au sein de la condition humaine en tous ses aspects, l'institution ministérielle n'est pas moins indispensable pour attester que la réalité décisive dont dépend la vie et l'action de l'Eglise est *une action de Dieu,* suscitant son peuple par la proclamation de sa Parole et présentant sans cesse à son adhésion les Signes du Salut. Pour reprendre la formule, si heureuse et si suggestive, du professeur VON ALLMEN [24] : « le laïcat empêche l'Eglise de se replier sur elle-même, et le clergé empêche l'Eglise de se dissoudre dans le monde ».

Ce ministère institutionnel voulu par Dieu doit s'exercer, selon Calvin, « comme une *diakonia,* c'est-à-dire comme un service pastoral et collégial de Dieu et des fidèles » [25], à l'imitation de celui du Christ-Serviteur. Il est superflu d'insister sur le caractère traditionnel et catholique d'une telle conception, que maintes déclarations conciliaires et l'encyclique *Ecclesiam Suam* viennent à nouveau de ratifier [26]. L'œuvre du réformateur comporte, sur ce thème, maints textes dignes d'être médités, tel ce commentaire de *Mt* 20, 25 [27] :

« Christ ordonne des Pasteurs à son Eglise, non point afin qu'ils dominent, mais qu'ils soient ministres et serviteurs. (...) Et saint Paul (*Eph* 4, 1), faisant description du gouvernement de l'Eglise, raconte divers ministères : en sorte que l'état d'Apôtre est plus haut que l'office des Pasteurs. Et sans doute il veut que Timothée et Tite (2, 15), suivant l'ordonnance de Dieu, aient superintendance par-dessus les autres avec autorité. Mais la charge d'Apôtre est différente de la principauté terrienne, ... pour ce que Christ n'a permis aux Pasteurs sinon d'être ministres, et a voulu qu'ils se déportent de toute domination. (...) Si donc vous voulez me servir comme il appartient, il faut donc penser à faire autrement, c'est que chacun de vous s'efforce de se rendre serviteur de ses compagnons ».

---

24. *Clergé et laïcat* : *Verbum Caro,* 71/72 (1964), 189.

25. GANOCZY, 424.

26. La primauté du Siège de Rome, écrit Paul VI, « ne veut pas constituer une suprématie d'orgueil spirituel et de domination humaine, mais une supériorité de service, de ministère et d'amour ». Et le pape de évoquer plus loin « l'exercice de l'autorité tout pénétré de la conscience d'être service et ministère de vérité et de charité ».

27. *Comm. de Jehan Calvin sur le N.T.,* Toulouse, 1892, t. 1, 407. On en trouvera d'autres chez GANOCZY, 224-225 ; 389 ; 398 et dans notre article sur *l'Autorité dans l'Eglise selon Jean Calvin* : *Bulletin de l'Amitié,* juin 1965, 8-9.

Cependant — c'est le troisième élément traditionnel que nous voudrions souligner dans sa doctrine du ministère —, si préoccupé qu'il soit d'inculquer cette humilité radicale aux ministres de l'Eglise, Calvin n'en souligne pas moins le caractère sacré et inéluctable de leur autorité [28]. — « L'office et devoir du peuple, écrit-il en commentant 2 Cor 4, 5, est d'estimer les serviteurs du Christ, premièrement par la majesté du Maître lequel ils servent, puis après par la grandeur et excellence de leur office, afin qu'il ne méprise ceux que le Seigneur a mis en un degré si noble ».

Le réformateur revient à maintes reprises sur ce point, surtout, remarque A. GANOCZY, dans les écrits postérieurs à son séjour à Strasbourg, auprès de l'ex-dominicain Bucer qui, en 1538, lui avait confié la paroisse organisée à l'intention des protestants français réfugiés. Il écrit, par exemple, en 1543, dans son traité *De necessitate reformandae Ecclesiae,* où, selon la terminologie habituelle de Bucer, il appelle *sacerdotes,* « prêtres », les pasteurs de l'Eglise :

« Je suis d'avis, bien sûr, qu'il faut tenir en honneur les prêtres (*honorem habendum esse sacerdotibus)* et que le mépris du pouvoir ordinaire comporte un grave danger. (...) Nous ne sommes pas, en effet, obtus au point de ne pas nous rendre compte quelle perturbation est à redouter là où l'autorité n'est pas accordée à ceux qui président. Que l'honneur qui appartient aux pasteurs soit donc bien établi ; mais qu'il le soit de manière à ne porter nulle atteinte au souverain empire du Christ, à qui seul, eux aussi comme tous, doivent être soumis [29] ».

Outre l'influence du génie organisateur de Bucer, c'est, semble-t-il, le danger anabaptiste qui contribua à accentuer, chez Calvin, l'importance de l'autorité ministérielle. « La clairvoyance du réformateur, écrit A. GANOCZY, y découvrit rapidement une menace plus grave que celle du papisme. Cette tendance à rejeter tout élément institutionnel, comme l'Eglise visible, le ministère, la discipline communautaire et finalement même la Bible au profit de l'inspiration ou illumination immédiate et individuelle, lui parut devoir amener l'anarchie la plus destructrice. (...) En Allemagne, à Zurich, en France, le prophétisme des « spirituels » fut écrasé par la force. A Genève, combinant l'action négative avec une action positive qui consistait à définir et à construire des structures ecclésiastiques très solides sur la Parole de Dieu, Calvin réussit à enrayer leur avance dès le départ »

---

28. Cfr Y. CONGAR, art. *Calvin,* dans l'encyclopédie *Catholicisme,* t. 2, 1949, 413 : « Calvin a rendu à la Réforme deux choses qui caractérisent le catholicisme : l'universalité et l'autorité. Les « Eglises réformées » indépendantes du Prince se constitueront dans des pays plus nombreux et plus divers que les communautés luthériennes ».

29. Texte original latin dans le *Corpus Reformatorum, Calvini Opera,* vol. 6, 521-522.

(p. 54). Le commentaire sur l'Epître aux Ephésiens, 4, 12, nous apporte un des échos les plus significatifs de cette action doctrinale :

« *L'édification du corps du Christ.* Car c'est notre vraie et droite perfection, quand nous sommes tous unis et incorporés avec Christ. Il ne pouvait pas parler en plus grand honneur du ministère de la Parole, que de lui attribuer cet effet. (...) Dont on peut clairement voir, que ceux-là sont bien enragés, qui sans ce moyen pensent devenir parfaits en Christ. Comme sont les fantastiques (les anabaptistes) qui se forgent des révélations secrètes du Saint-Esprit, et les orgueilleux auxquels il semble que c'est assez pourvu qu'ils lisent l'Ecriture en particulier, tellement qu'ils n'ont nul besoin du ministère commun de l'Eglise. Car s'il n'appartient qu'à Christ d'édifier l'Eglise, c'est à lui seul aussi d'ordonner comme il voudra le moyen d'édifier. Or saint Paul testifie ici apertement que, selon l'ordre que Christ y a mis, nous ne sommes point dûment parfaits et unis ensemble autrement que par la prédication extérieure, quand nous souffrons d'être gouvernés et enseignés par des hommes [30] ».

Ces textes, cités parmi beaucoup d'autres, suffisent à le suggérer : Jean Calvin s'impose à l'attention en tant que « théologien de l'Eglise et du ministère ». Son enseignement en ce domaine apporte une éloquente confirmation à cette remarque faite naguère par un théologien réformé, J.-D. BENOIT, lors du Colloque organisé à l'occasion du IV^e^ centenaire de la mort du réformateur : « Il faut reconnaître que Calvin n'est pas le calvinisme. Le calvinisme est un raidissement et, dans certains cas, une mutilation de Calvin [31] ».

Cet enseignement est, d'autre part, susceptible d'apporter une utile contribution à la réflexion catholique contemporaine sur le sacerdoce ministériel. Elle l'aidera surtout à se situer dans cette perspective œcuménique où doit s'inscrire aujourd'hui toute entreprise théologique valable [32]. Il faut donc savoir gré à M. Ganoczy de n'avoir rien

---

30. Ed. de la Société Calviniste de France, Genève, Labor et Fides, t. 6, 1965, 196-197.

31. *Calvin et Vinet* (Colloque Jean Calvin, Strasbourg, 1964) : *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuse,* 45 (1965), 126. Cfr P.-Y. EMERY, dans son compte-rendu du récent ouvrage de J.-J. VON ALLMEN, *Prophétisme sacramentel* : *Verbum Caro,* 74 (1965), 70 : « Il nous convainc que, très spécialement pour la question cruciale du ministère, l'ouverture œcuménique des réformés passe nécessairement par une redécouverte de la pensée des réformateurs, beaucoup plus biblique et catholique que la leur » ; et J.-J. VON ALLMEN lui-même, *Le ministère des Anciens* : *Verbum Caro,* 71/72 (1964), 241, n. 56 : « Chez nous, au niveau des réflexes, on a abandonné la foi chrétienne telle qu'au XVI^e^ siècle nos pères ont voulu la retrouver : à force d'être devenus protestants depuis le XVIII^e^ siècle, on ne sait plus être catholiques avec Calvin, Knox, Viret, Farel, etc. Je tiens donc à rappeler qu'en doctrine réformée — depuis vingt ans et plus que je fais des recherches dans ce secteur, je n'ai pas trouvé de raison péremptoire pour la contester à partir de l'Ecriture — le ministère de succession apostolique fait partie de l'être de l'Eglise ; une communauté qui n'a pas ce ministère est donc privée d'une des marques essentielles de l'Eglise de Jésus-Christ ».

32. Cfr H. KÜNG, *Editorial* de *Concilium* 4 (avril 1965), 7 : « N'est-ce pas aujourd'hui le devoir de toute théologie d'être une théologie œcuménique ? Oui, toute théologie doit être axée vers les soucis, les désirs et les espoirs de l'*oikouménê,* de la chrétienté tout entière. Que, depuis quatre cents et même

négligé pour mettre en lumière cet aspect fondamental de la doctrine calvinienne, en en dégageant, avec une probité exemplaire, les limites et les promesses.

Qui a pratiqué son livre, et relu Calvin en le prenant pour guide, n'éprouve aucune peine à souscrire à sa conclusion : « Catholiques et protestants, cherchant à se connaître et à mieux définir le ministère ecclésial tel que le Christ l'a voulu et le veut aujourd'hui, peuvent donc se retrouver à ce carrefour qui est l'ecclésiologie de Calvin, homme d'Eglise, réformateur, pasteur et théologien préoccupé, malgré ses erreurs et ses défauts, de servir l'Eglise de Dieu, une, sainte, catholique et apostolique, Corps du Christ et Mère des fidèles, en dehors de laquelle il n'y a point de salut » (p. 433).

Eegenhoven-Louvain P. LEBEAU, S.J.
95, Chaussée de Mont-Saint-Jean

neuf cents ans, la théologie catholique elle-même n'ait pas partagé un tel esprit, voilà l'une des carences les plus graves d'une époque marquée par la coupure qui, à l'est d'abord, puis au nord, s'est opérée dans l'Eglise. Mais que la théologie catholique, en particulier depuis Vatican II, ait pris conscience d'une telle carence, voilà l'un des plus beaux espoirs qui se lèvent en un temps où l'on assiste à un renouveau qui affecte, non seulement la vie de l'Eglise, mais sa théologie elle-même ».